

PALM 2025

Volume C Cartes

STATUT DU PALM 2025

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges s'inscrit dans la politique fédérale des agglomérations (voir Volume A, chap. 1.2.1). Il est situé au confluent des actions publiques communales, intercommunales, régionales, cantonales et fédérales.

Le PALM 2025 est un document contractuel doté d'une mission stratégique et opérationnelle. Son rôle est de guider et d'orienter la stratégie de développement de l'agglomération. Son statut est celui d'un instrument de référence et de coordination, élaboré conformément aux Directives fédérales pour le programme en faveur du trafic d'agglomération de 5^e génération (DPTA 5).

Projet partenarial qui réunit, depuis le PALM 2007, les autorités que sont le Canton et les communes, ainsi que les associations régionales et les cinq secteurs intercommunaux, ce projet de cinquième génération s'appuie sur les expériences des générations précédentes du projet ainsi que sur les résultats de leur mise en œuvre. Le PALM 2025 consolide les acquis, approfondit certaines thématiques et en intègre de nouvelles, en réponse aux évolutions économiques, sociales et environnementales des dernières années.

Par leur signature, les partenaires du PALM prennent un engagement réciproque à poursuivre les orientations prises pour le développement de l'agglomération et à organiser les processus nécessaires à la mise en œuvre des mesures du paysage, de l'environnement et énergie, d'urbanisation et de mobilité, conformément aux horizons temporels prévus. Ceci dans le cadre de la répartition des compétences communales, cantonales et fédérales prévues par le cadre légal et réglementaire en vigueur.

Les propositions contenues dans les cartes et les fiches de mesures des volets paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité, ont une valeur directrice destinée à orienter l'élaboration des projets en cours et à venir.

À l'exception des éléments inscrits dans le Plan directeur cantonal ; les tracés, les périmètres et les délimitations sont d'ordre indicatif. Non contraignantes pour les tiers, les cartes et les fiches ont valeur d'engagement entre les autorités et s'inscrivent comme base de référence commune de travail au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

TABLE DES MATIÈRES

Statut du PALM 2025			3
1 VISION D'ENSEMBLE			5
		Projet de territoire	7
2 PAYSAGE			9
	P1	Stratégie paysage	11
	P2	Espaces naturels structurants	13
	P3	Espaces paysagers et tissu bâti	15
3 ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE			17
	E1	Stratégie environnement et énergie	19
	E2	Nature de proximité et de qualité	21
	E3	Énergie	23
4 URBANISATION			25
	U1	Stratégie urbanisation	27
	U2	Fonctions d'agglomération	29
	U3	Centralités du quotidien	31
	U4	Urbanisation vers l'intérieur	33
5 MOBILITÉ			35
	M1	Stratégie de mobilité multimodale	37
	M2	Réseau cyclable d'agglomération (VACo)	39
	M3	Réseau cyclable du cœur d'agglomération	41
	M4	Principe d'accessibilité en transports publics	43
	M5	Principe d'accessibilité en transports individuels motorisés	45
	M6	Hierarchie du réseau routier	47

1

Vision d'ensemble



Projet de territoire

FRANCE

MASSIF DU JURA

PRÉALPES

VISION D'ENSEMBLE

PROJET DE TERRITOIRE

Un territoire de qualité développé de manière durable

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 5.3

LES ESPACES NATURELS STRUCTURANTS : PRÉSERVÉS ET VALORISÉS

Liaisons paysagères, lieux de rafraîchissement, de la biodiversité et de la détente

- Espace forestier
- Cours d'eau
- Rive du lac

Grands espaces ouverts, lieux d'identité

- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Parc d'agglomération
- Espace agricole et viticole

LES TERRITOIRES MULTIPOLAIRES : DÉVELOPPÉS DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE ET QUALITATIVE

Couronne d'agglomération interconnectée avec le cœur d'agglomération

- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées

Cœur d'agglomération intense et attractif

- Centralité principale
- Centralité du quotidien (Voir carte U3)
- Polarité d'activité et d'équipement collectif (Voir carte U2)

LES RÉSEAUX DE CONNEXION MULTIMODAUX : DÉVELOPPÉS DE MANIÈRE OPTIMALE

Liaisons de longue et moyenne distances

- Connexion ferroviaire nationale et gare / halte
- Réseau autoroutier et jonction
- Réseau lacustre transfrontalier

Desserte entre et au sein des territoires multipolaires

- Réseau ferroviaire régional et gare / halte
- Réseau autoroutier
- Interface régionale
- Liaison régionale de rabattement
- Armature d'« Axes forts de transports publics » (AFTPU)
- Liaison urbaine structurante
- Interface ferroviaire principale
- Réseau mobilité active (Voir cartes M2 et M3)

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Lac
- Complément autoroutier (tracé indicatif)



Thonon-les-Bains

Evian-les-Bains



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



2

Paysage



P1 – Stratégie paysage



P2 – Espaces naturels structurants



P3 – Espaces paysagers et tissu bâti

STRATÉGIE PAYSAGE

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.1

UN CADRE NATUREL STRUCTURANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- Liaison paysagère majeure à prendre en compte
- Liaison paysagère urbaine à renforcer
- Liaison paysagère lacustre à améliorer
- Point de vue à mettre en valeur (Voir carte P2)

DES ESPACES PAYSAGERS POUR L'ACCUEIL DES VOCATIONS MULTIPLES

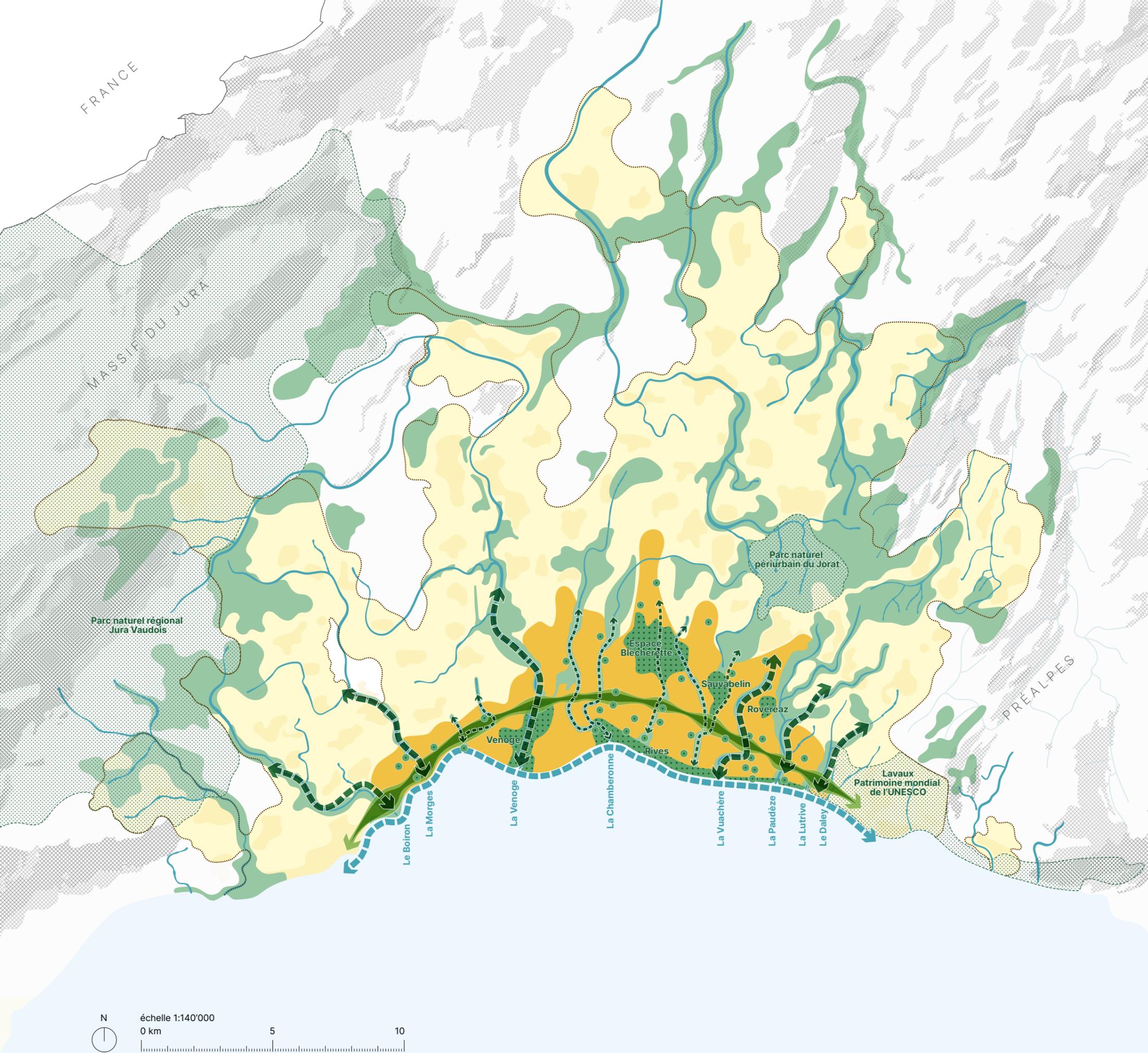
- Parc d'agglomération avec une multifonctionnalité à renforcer
- Parc urbain à renforcer
- Espace de baignade et de détente à mettre à disposition (Voir carte P3)

DES VALEURS PAYSAGÈRES RENFORCÉES POUR L'AMÉLIORATION DU TISSU BÂTI

- Aspect paysager dans les espaces publics structurants des centralités à renforcer (Voir carte P3)
- Frange urbaine à traiter avec un soin particulier (Voir carte P3)
- Axe paysager sur les réseaux de mobilité à renforcer

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Cours d'eau
- Lac
- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Espace forestier
- Espace agricole et viticole
- Village



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

ESPACES NATURELS STRUCTURANTS

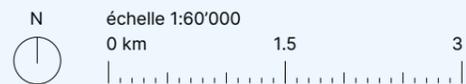
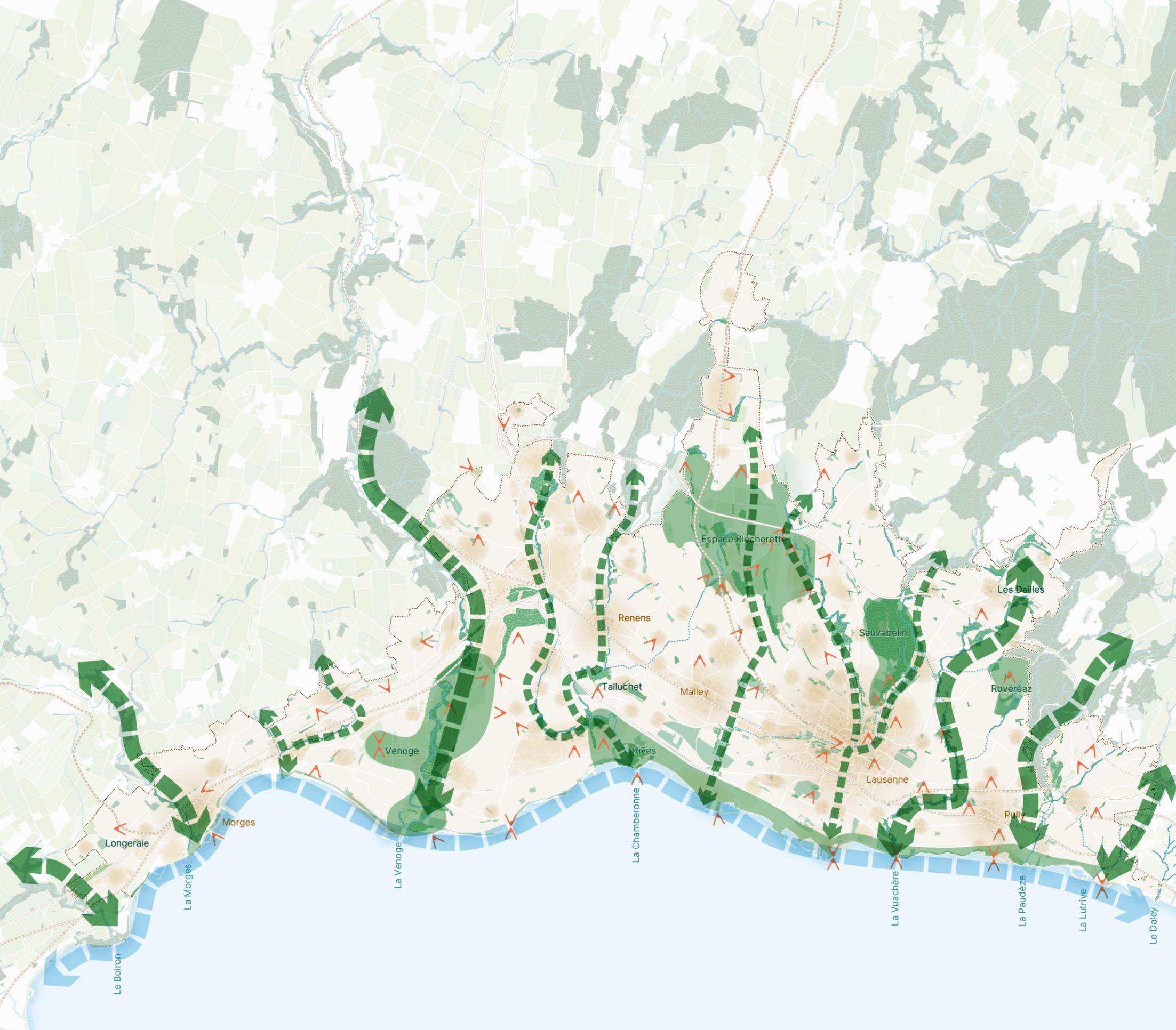
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.1.1

UN CADRE NATUREL STRUCTURANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- Liaison paysagère majeure à prendre en compte
- Liaison paysagère urbaine à renforcer
- Liaison paysagère lacustre à améliorer
- Point de vue à mettre en valeur

FOND DE CARTE

- Parc d'agglomération (Voir carte P3)
- Polarité et centralité (Voir cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Zone agricole et viticole 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



ESPACES PAYSAGERS ET TISSU BÂTI



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.1.2

DES ESPACES PAYSAGERS POUR L'ACCUEIL DES VOCATIONS MULTIPLES

Parc d'agglomération avec une multifonctionnalité à renforcer

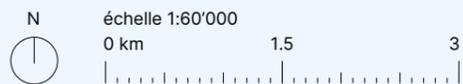
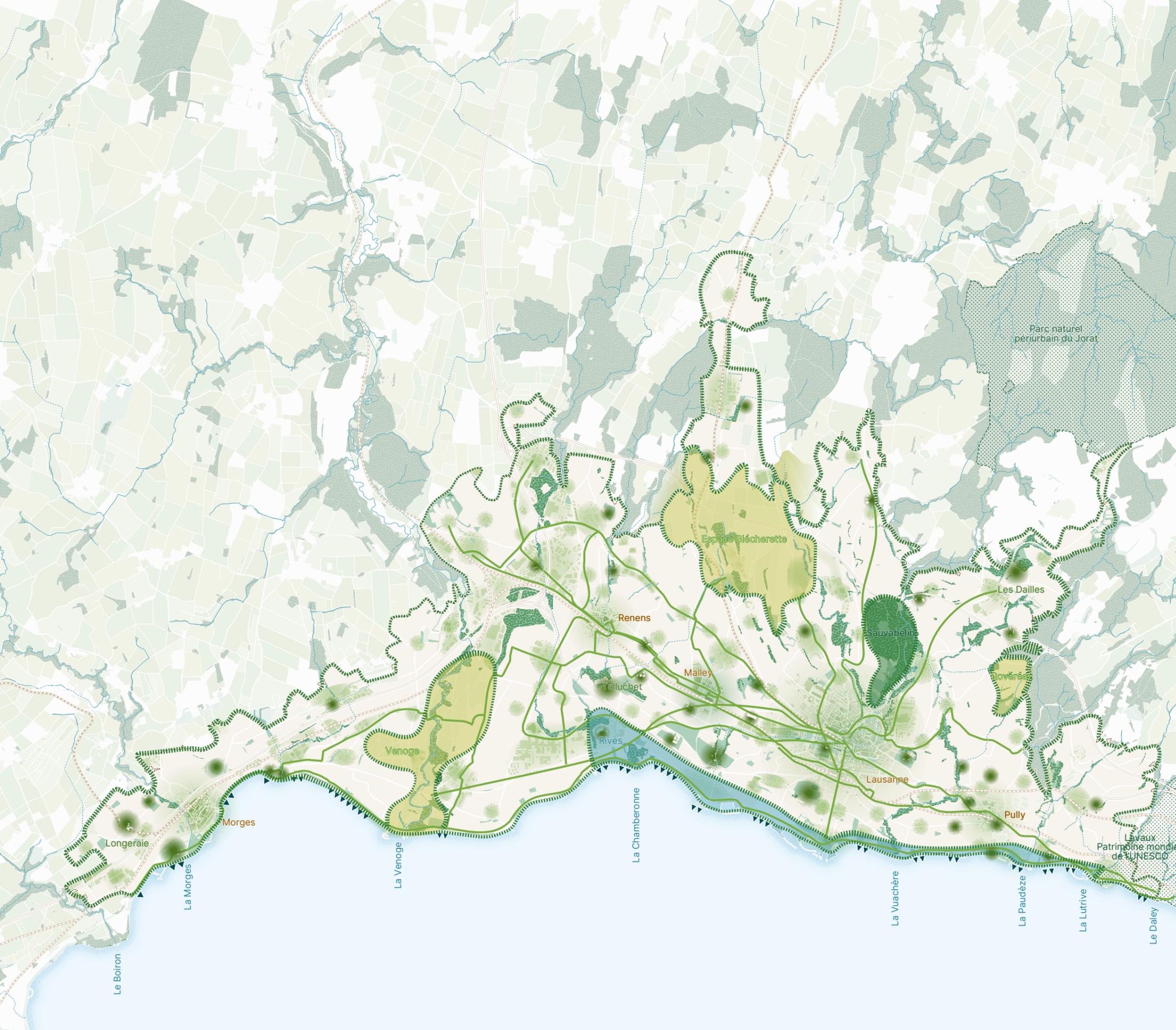
- Campagne urbaine
- Forêt urbaine
- Lacustre
- Parc urbain à renforcer
- Espace de baignade et de détente à mettre à disposition

DES VALEURS PAYSAGÈRES RENFORCÉES POUR L'AMÉLIORATION DU TISSU BÂTI

- Axe paysager sur les réseaux de mobilité à renforcer
- Aspect paysager dans les espaces publics structurants des centralités et polarités à renforcer
- Frange urbaine à traiter avec un soin particulier

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Zone agricole et viticole 16 LAT
- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT





3

Environnement et énergie



E1 – Stratégie environnement et énergie



E2 – Nature de proximité et de qualité



E3 – Énergie

STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2

UNE AGGLOMÉRATION FRAÎCHE, AVEC UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

-  Infrastructure écologique à protéger, à renforcer ou à créer
-  Infrastructure écologique à identifier
-  Cours d'eau et rives du lac à revitaliser selon les priorités cantonales

UNE AGGLOMÉRATION PROTÉGÉE DES RISQUES ET DES NUISANCES

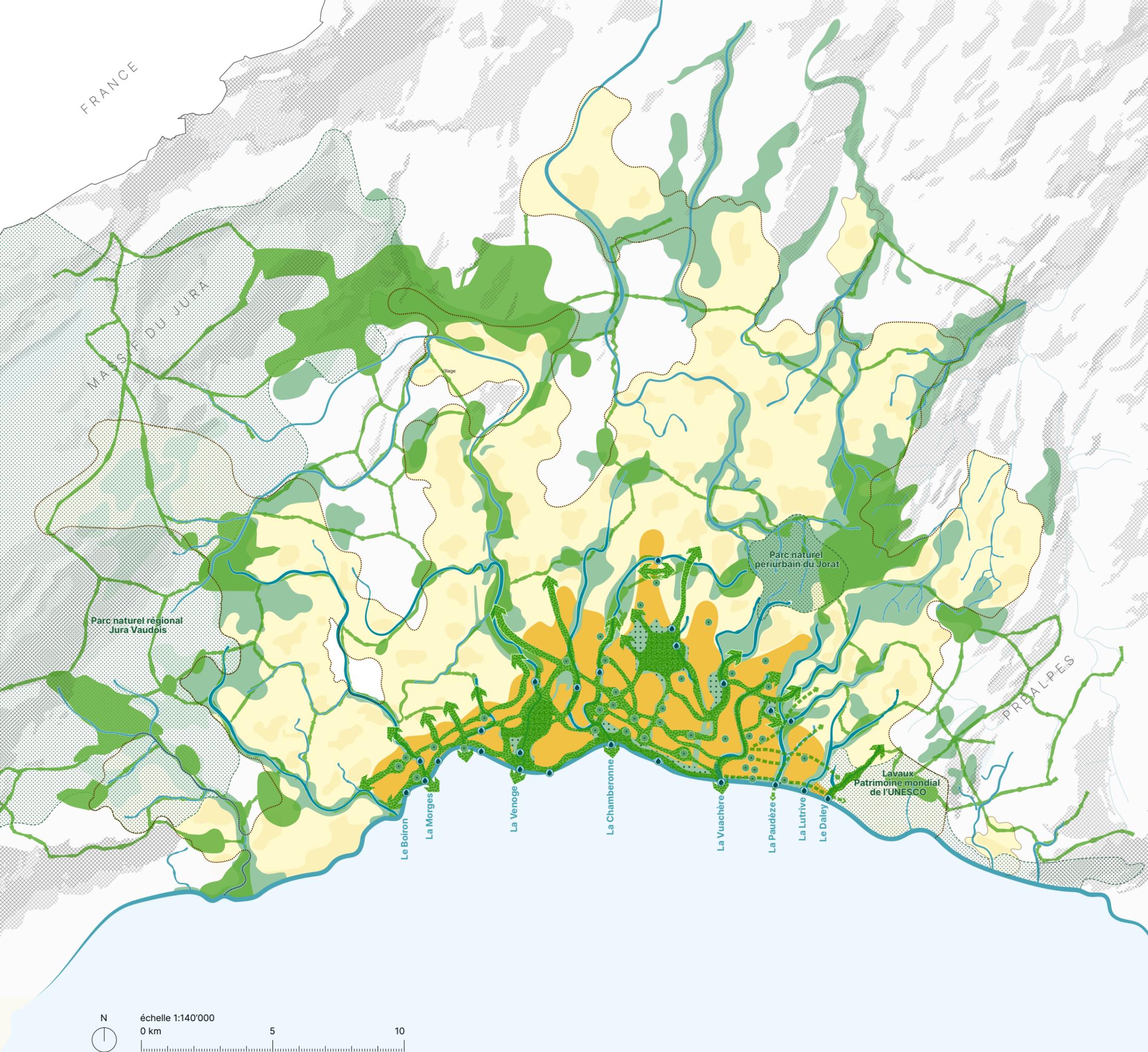
-  Risques d'inondations et d'accidents majeurs à limiter (principe d'action non cartographié)
-  Nuisances, liées aux eaux polluées, à l'air et au bruit à diminuer (principe d'action non cartographié)

UN USAGE OPTIMAL DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

-  Réseaux thermiques existants à densifier (Voir carte E3)
-  Potentiel de développement des réseaux thermiques (Voir carte E3)
-  Projets de réseaux thermiques (Voir carte E3)

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Voir carte P3)
-  Parc urbain (Voir carte P3)
-  Cœur d'agglomération
-  Périmètre VACo
-  Frontière nationale
-  Cours d'eau
-  Lac
-  Territoire d'intérêt biologique prioritaire
-  Réseau écologique cantonal
-  Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
-  Espace forestier
-  Espace agricole et viticole
-  Village



échelle 1:140'000
0 km 5 10



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ



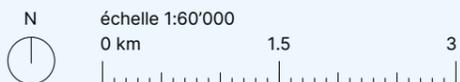
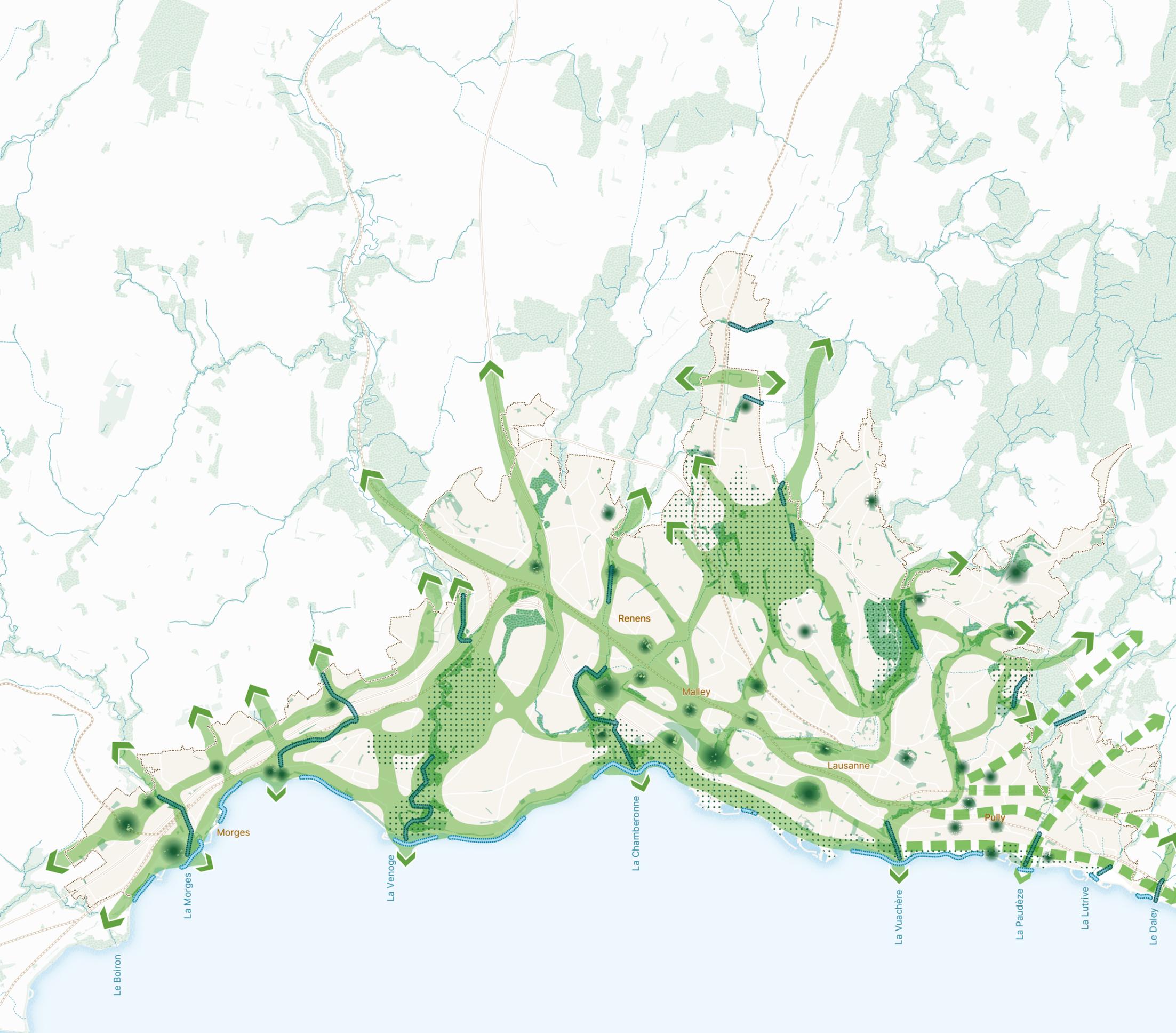
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2.1

UNE AGGLOMÉRATION FRAÎCHE, AVEC UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

-  Infrastructure écologique à protéger, à renforcer ou à créer
-  Infrastructure écologique à identifier
-  Cours d'eau à revitaliser selon les priorités cantonales
-  Rives du lac à revitaliser selon les priorités cantonales

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Voir carte P3)
-  Parc urbain (Voir carte P3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



ÉNERGIE



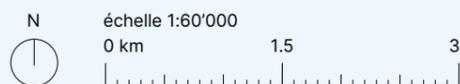
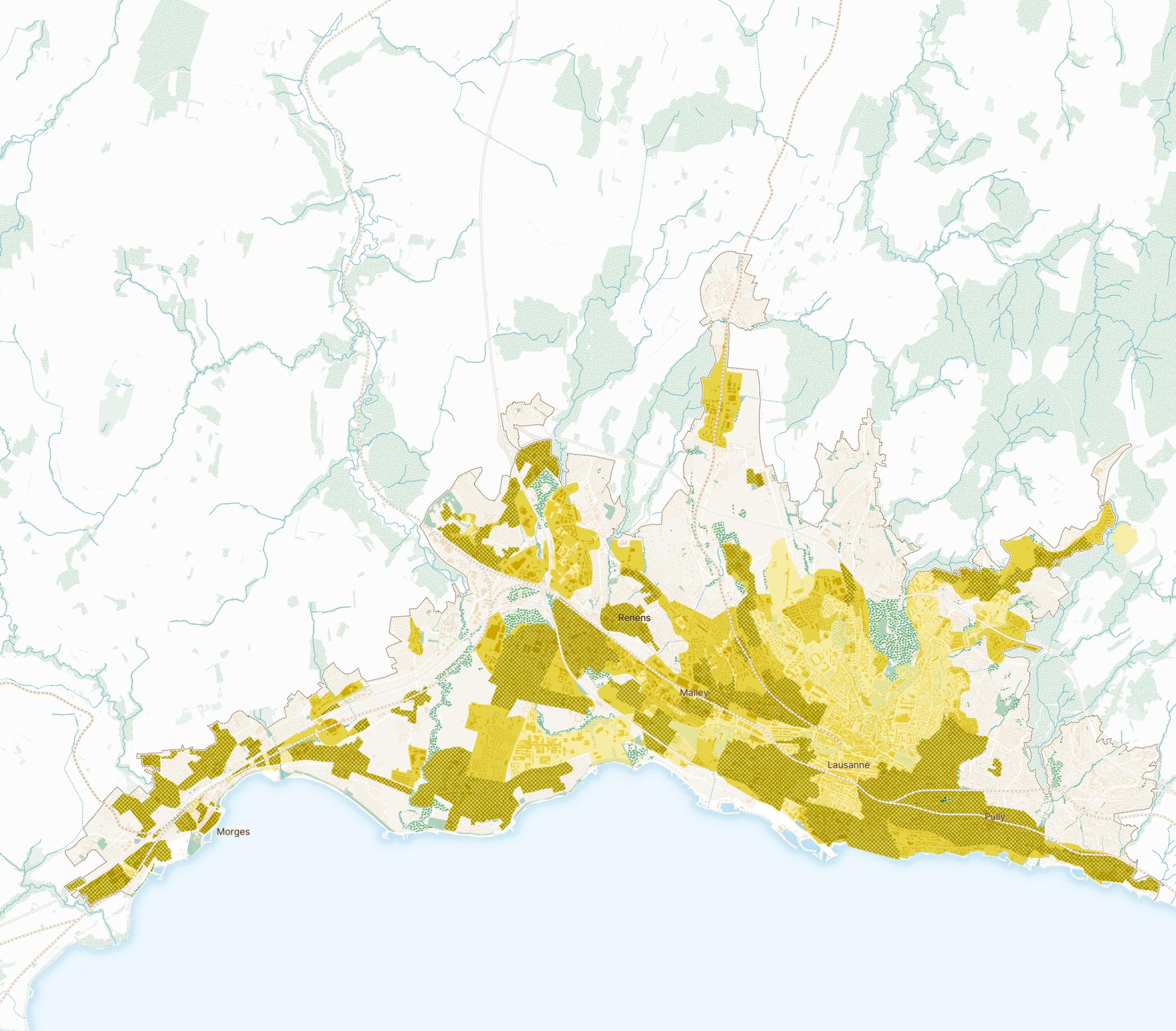
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2.3

UN USAGE OPTIMAL DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

- Réseaux thermiques existants à densifier
- Potentiel de développement des réseaux thermiques (eaux de surface, géothermie profonde, rejets de chaleur, bois-énergie)
- Projets de réseaux thermiques (eaux de surface, géothermie profonde, rejets de chaleur, bois-énergie), à date de juillet 2024

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT



E3
←

ÉNERGIE

4

Urbanisation



U1 – Stratégie urbanisation



U2 – Fonctions d'agglomération



U3 – Centralités du quotidien



U4 – Urbanisation vers l'intérieur

STRATÉGIE URBANISATION

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3

UN CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

- Centralité principale à renforcer
- Polarité d'activités à spécifier
- Diversité des polarités d'équipements collectifs à maintenir

DES CENTRALITÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN

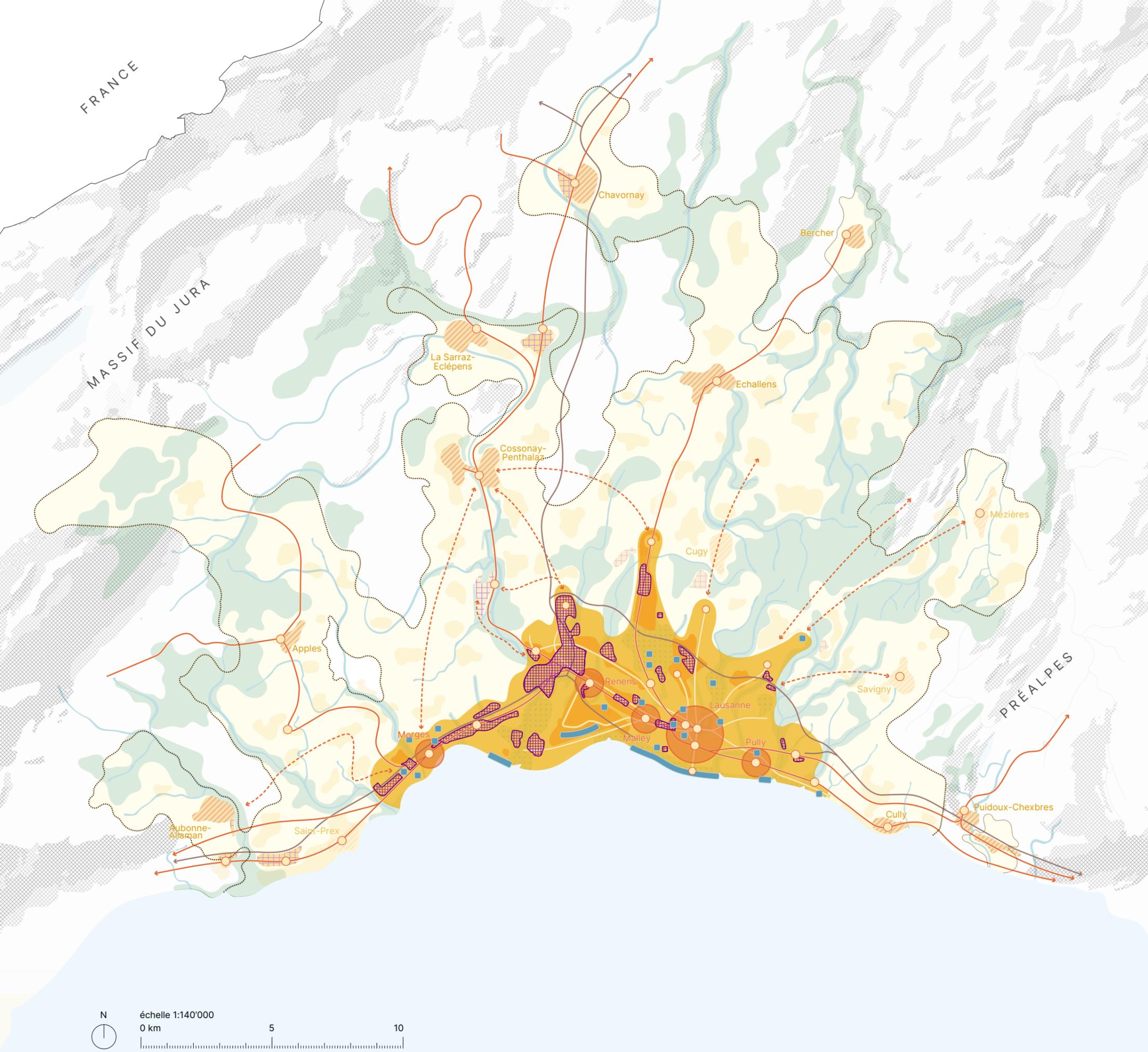
- Centralité du quotidien à renforcer (Voir carte U3)

UN ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ DE LA CROISSANCE

- Site stratégique d'agglomération : périmètre à confirmer
- Polarité d'activités : utilisation à optimiser
- Diversité du tissu bâti existant à garantir (Voir carte U4)

FOND DE CARTE

- Interface et réseau en transport public urbain (Voir carte M1)
- Armature ferroviaire (Voir carte M1)
- Liaison régionale avec le cœur d'agglomération (Voir carte M1)
- Réseau autoroutier (Voir carte M1)
- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACO
- Frontière nationale
- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées
- Cours d'eau
- Lac
- Espace forestier
- Espace agricole et viticole



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

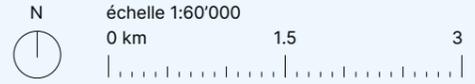
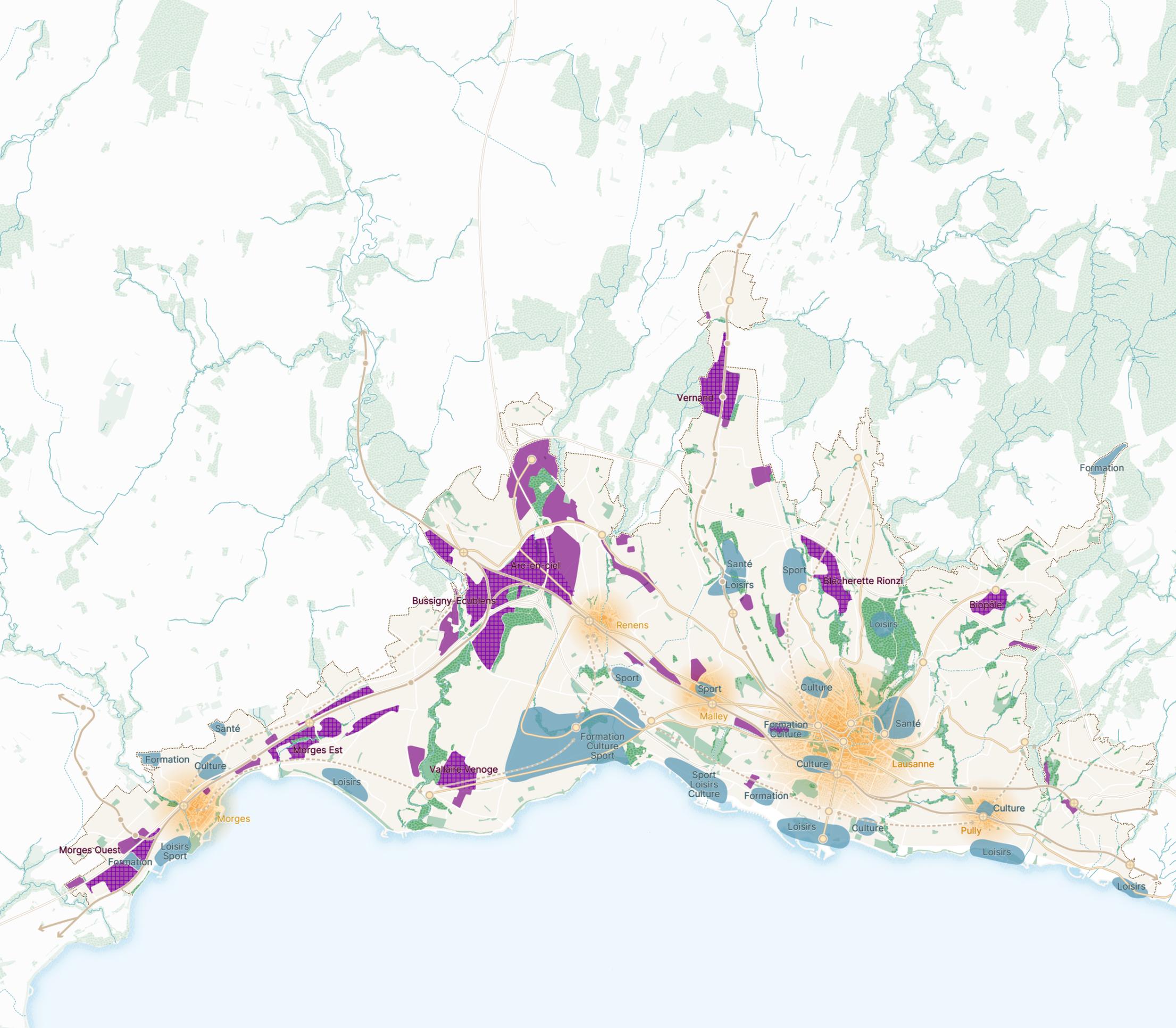
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.1

UN CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

-  Centralité principale à renforcer
-  Polarité d'activité à spécifier
-  Site stratégique de développement d'activités (SSDA)
-  Polarité d'équipement collectif diverse à maintenir

FOND DE CARTE

-  Armature ferroviaire (Voir carte M4)
-  Liaison urbaine structurante (Voir carte M4)
-  Axe fort de transport public (AFTPU) (Voir carte M4)
-  Interface ferroviaire (Voir carte M4)
-  Interface urbaine (Voir carte M4)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



CENTRALITÉS DU QUOTIDIEN



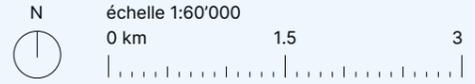
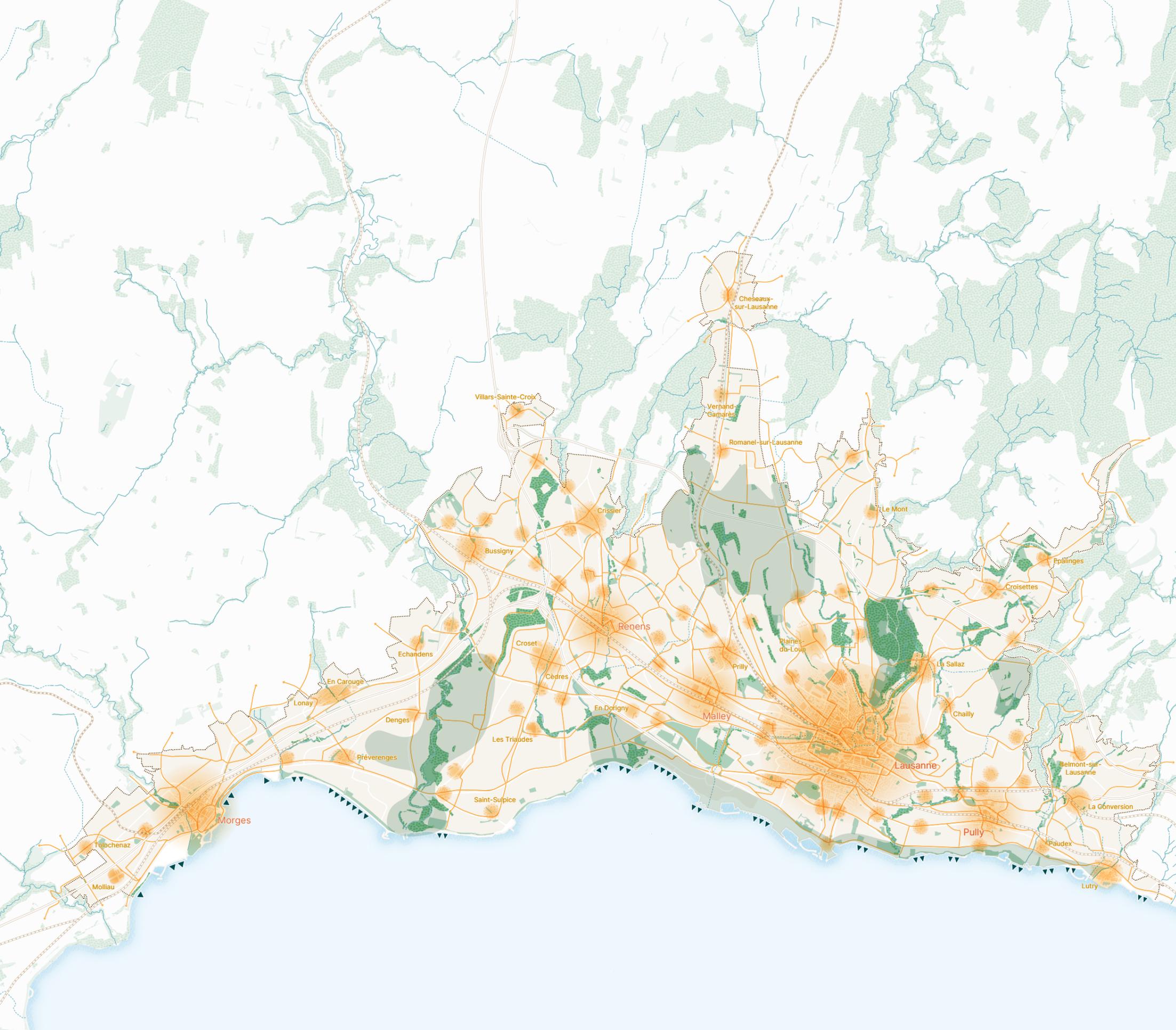
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.2

DES CENTRALITÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN

 Centralité du quotidien à renforcer

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Voir carte P3)
-  Espace de baignade (Voir carte P3)
-  Réseau cyclable structurant et complémentaire (Voir carte M3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.3

UN ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ DE LA CROISSANCE

Site stratégique d'agglomération : périmètre à confirmer

- A** Les Fiches - Vennes - Croisettes
- B** Blécherette - Le Rionzi
- C** Romanel - Vernand - Cheseaux
- D** Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière
- E1** Prilly-Sud - Malley - Sébeillon
- E2** Arc-en-ciel - Cocagne Buyère
- F** Route de Cossonay
- G** Vallaire - Venoge
- H1** Morges Est - Lonay - Préverenges - Denges
- H2** Morges Ouest - Tolochenaz

Polarité d'activités : utilisation à optimiser

Site stratégique de développement d'activités (SSDA)

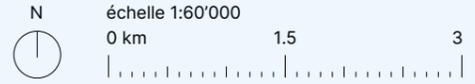
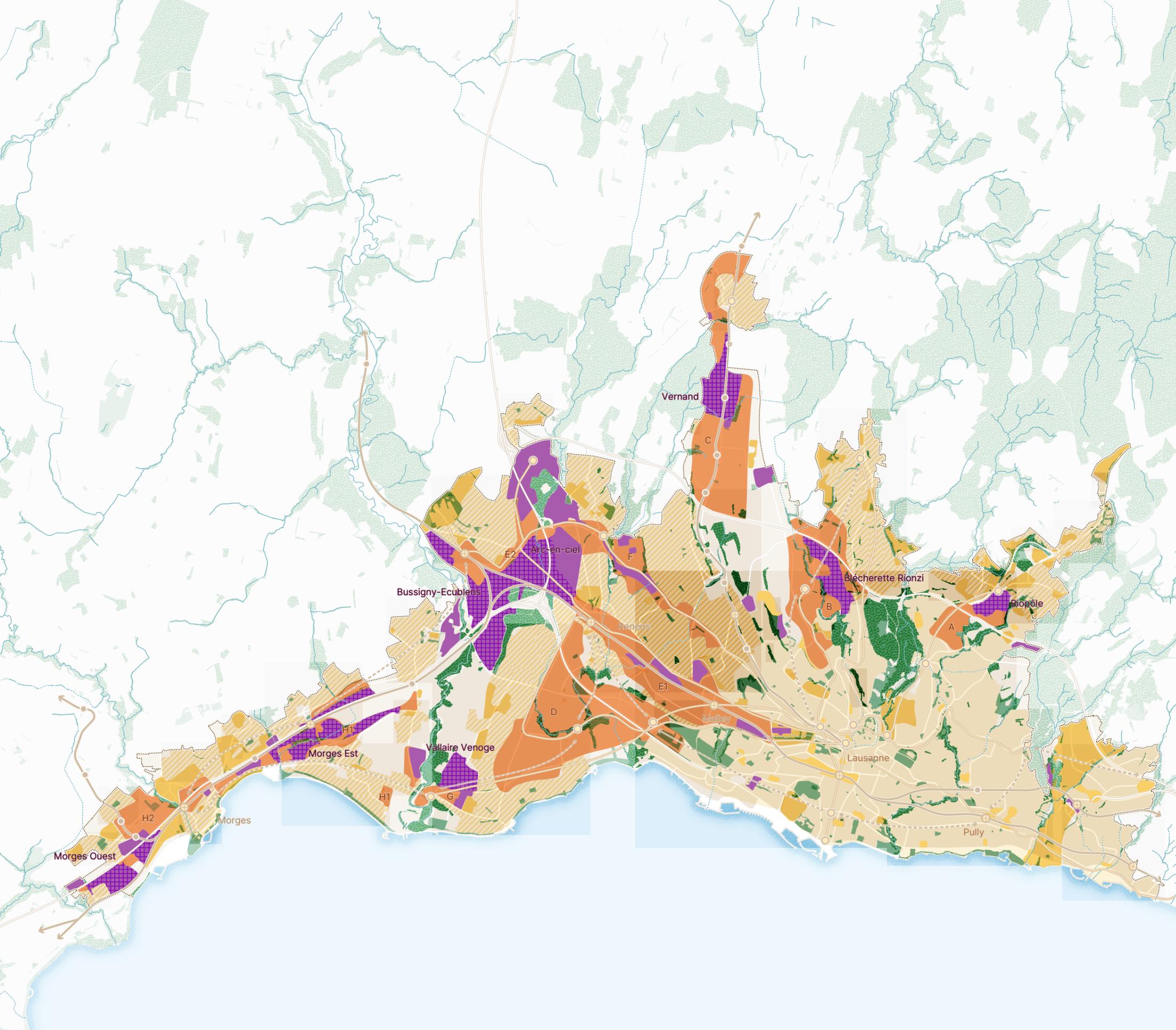
Diversité du tissu bâti existant à garantir

- Secteur de développement
- Secteur d'évolution mesurée
- Stratégie en cours de définition

FOND DE CARTE

- Armature ferroviaire (Voir carte M4)
- Liaison urbaine structurante (Voir carte M4)
- Axe fort de transport public (AFTPU) (Voir carte M4)
- Interface ferroviaire (Voir carte M4)
- Interface urbaine (Voir carte M4)

- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



5

Mobilité



M1 – Stratégie de mobilité multimodale



M2 – Réseau cyclable d'agglomération (VACo)



M3 – Réseau cyclable d'agglomération (cœur d'agglomération)



M4 – Principe d'accessibilité en transports publics



M5 – Principe d'accessibilité en transports individuels motorisés



M6 – Hiérarchie du réseau routier

STRATÉGIE DE MOBILITÉ MULTIMODALE

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4

UN RÉSEAU DE TP PERFORMANT, ATTRACTIF ET CONCURRENTIEL À PLUSIEURS ÉCHELLES

- Armature ferroviaire à consolider
- Armature d'« Axes forts » de transports publics (AFTPU) à compléter
- Des liaisons de bus urbaines et régionales à renforcer**
 - Liaison urbaine structurante (Voir carte M4)
 - Liaison régionale de rabattement
 - Liaison régionale tangentielle pour le cœur d'agglomération
- Liaison lacustre transfrontalière à consolider**
 - Liaison lacustre transfrontalière existante
 - Nouvelle liaison lacustre transfrontalière (opportunité à étudier à long terme)
- Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer**
 - Interface régionale
 - Interface régionale secondaire
 - Interface ferroviaire principale
 - Interface ferroviaire secondaire
 - Interface urbaine principale
 - Interface urbaine avec fonction de rabattement

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

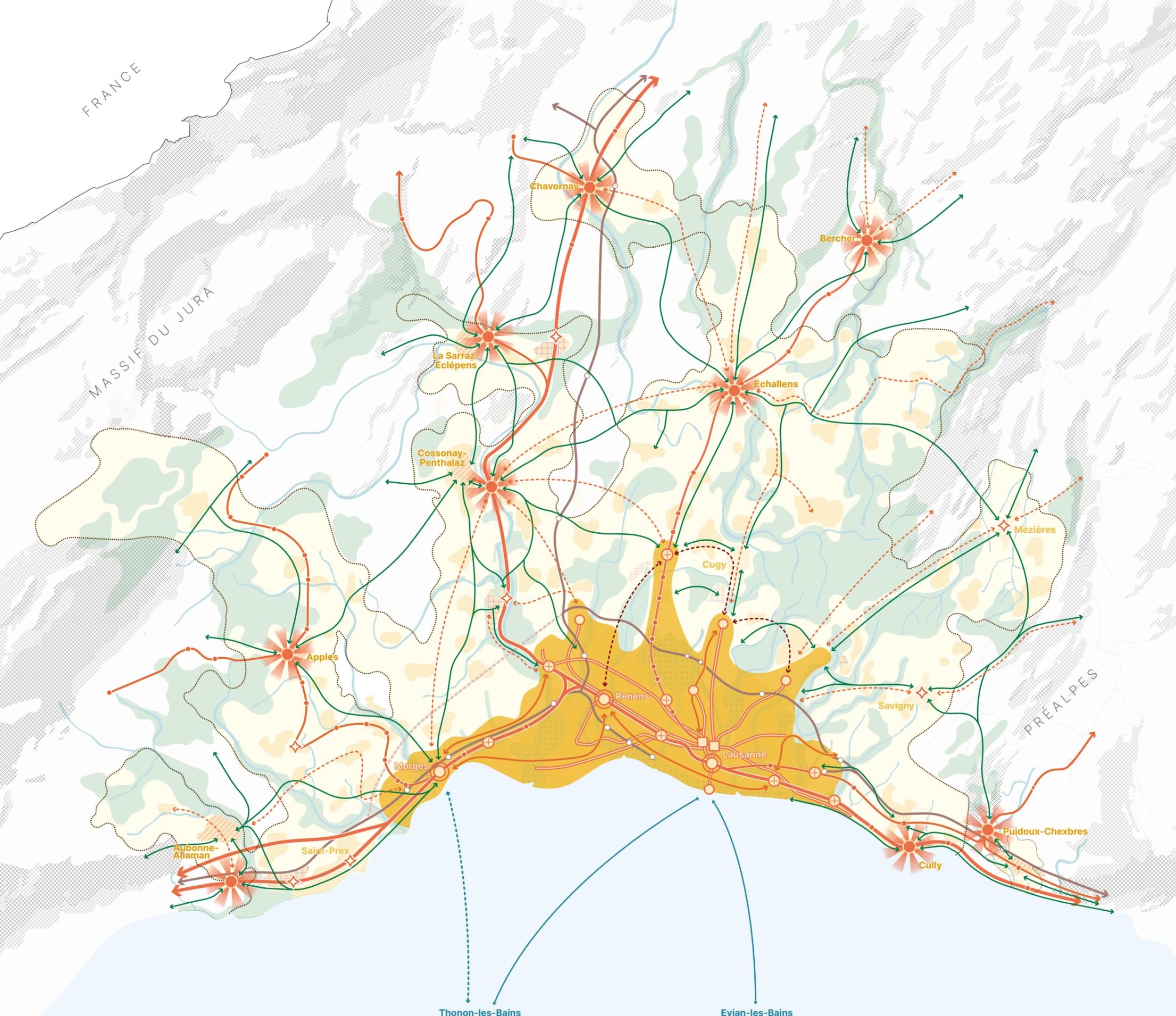
- Espace public de qualité à aménager (principe d'action non cartographié)
- Réseau piétonnier à renforcer (principe d'action non cartographié)
- Un réseau cyclable sûr et attractif à aménager**
 - Réseau structurant et complémentaire
 - Réseau structurant, complémentaire et de desserte fine dans le cœur d'agglomération (Voir carte M3)

UNE ACCESSIBILITÉ DES TIM FORTEMENT CANALISÉE PAR L'AUTOROUTE

- Autoroute : rôle à renforcer
- Accès TIM à organiser par bassins versants de jonctions autoroutières (Voir carte M5)

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Cours d'eau
- Lac
- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées
- Complément autoroutier (tracé indicatif)



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

RÉSEAU CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION (VACo)

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.2

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

Un réseau cyclable dense, sûr et attractif à aménager

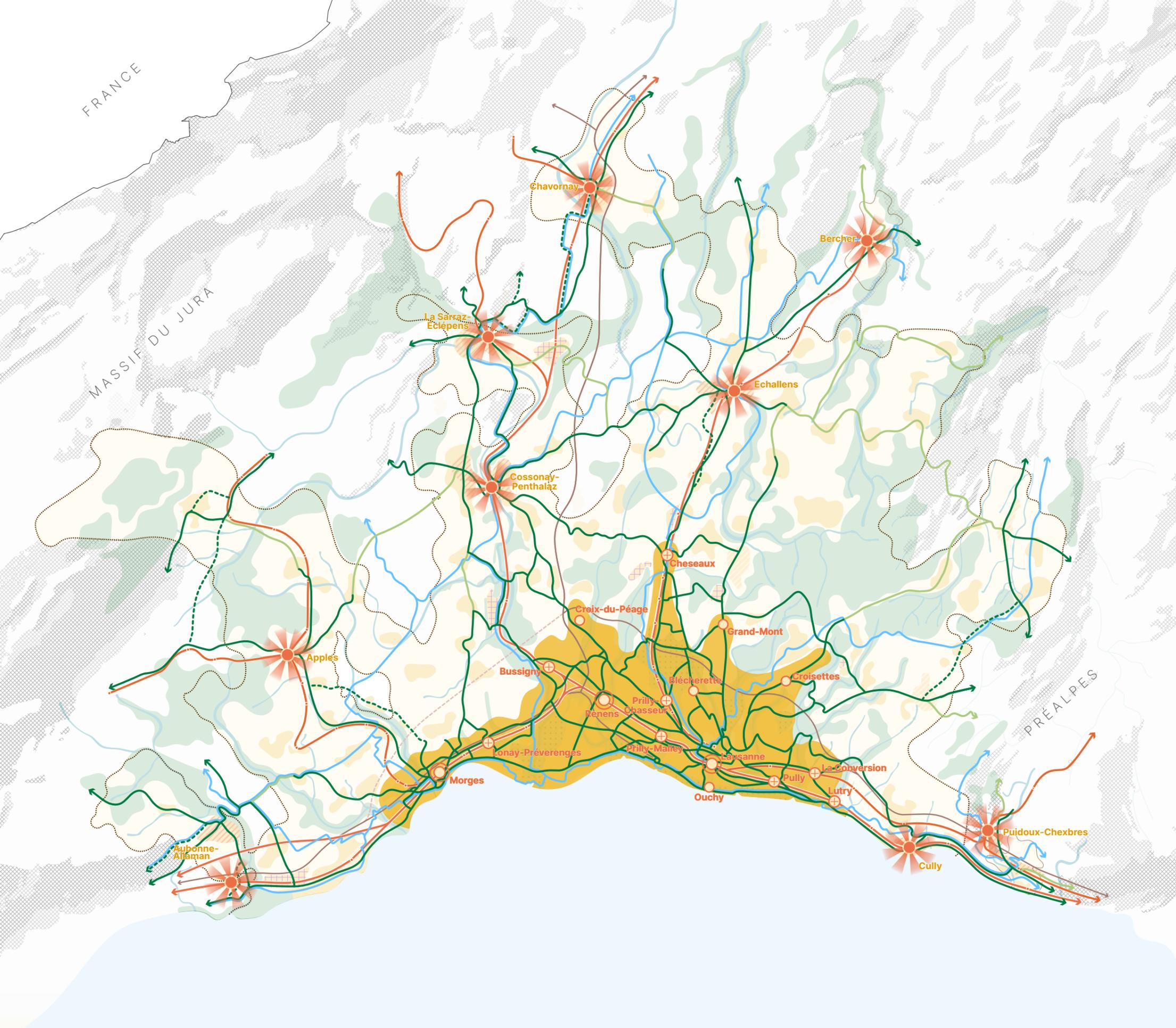
- Réseau structurant/variante de tracé
- Réseau complémentaire indicatif et évolutif
- Réseau de desserte fine dans le cœur d'agglomération (élément du principe d'action non cartographié)
- Réseau de loisirs

Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer

- Interface régionale
- Interface ferroviaire principale
- Interface ferroviaire secondaire
- Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

- Armature ferroviaire (Voir carte M4)
- Réseau autoroutier (Voir carte M5)
- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Cours d'eau
- Lac
- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées
- Complément autoroutier (tracé indicatif)



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

M2
←

RÉSEAU CYCLABLE
D'AGGLOMÉRATION (VACO)

RÉSEAU CYCLABLE DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.2

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

Un réseau cyclable dense, sûr et attractif à aménager

- Réseau structurant
- Réseau secondaire
- Réseau de desserte fine dans le cœur d'agglomération
(élément du principe d'action non cartographié)
- ||||| Voie verte d'agglomération

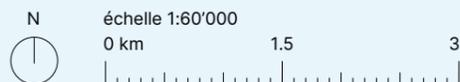
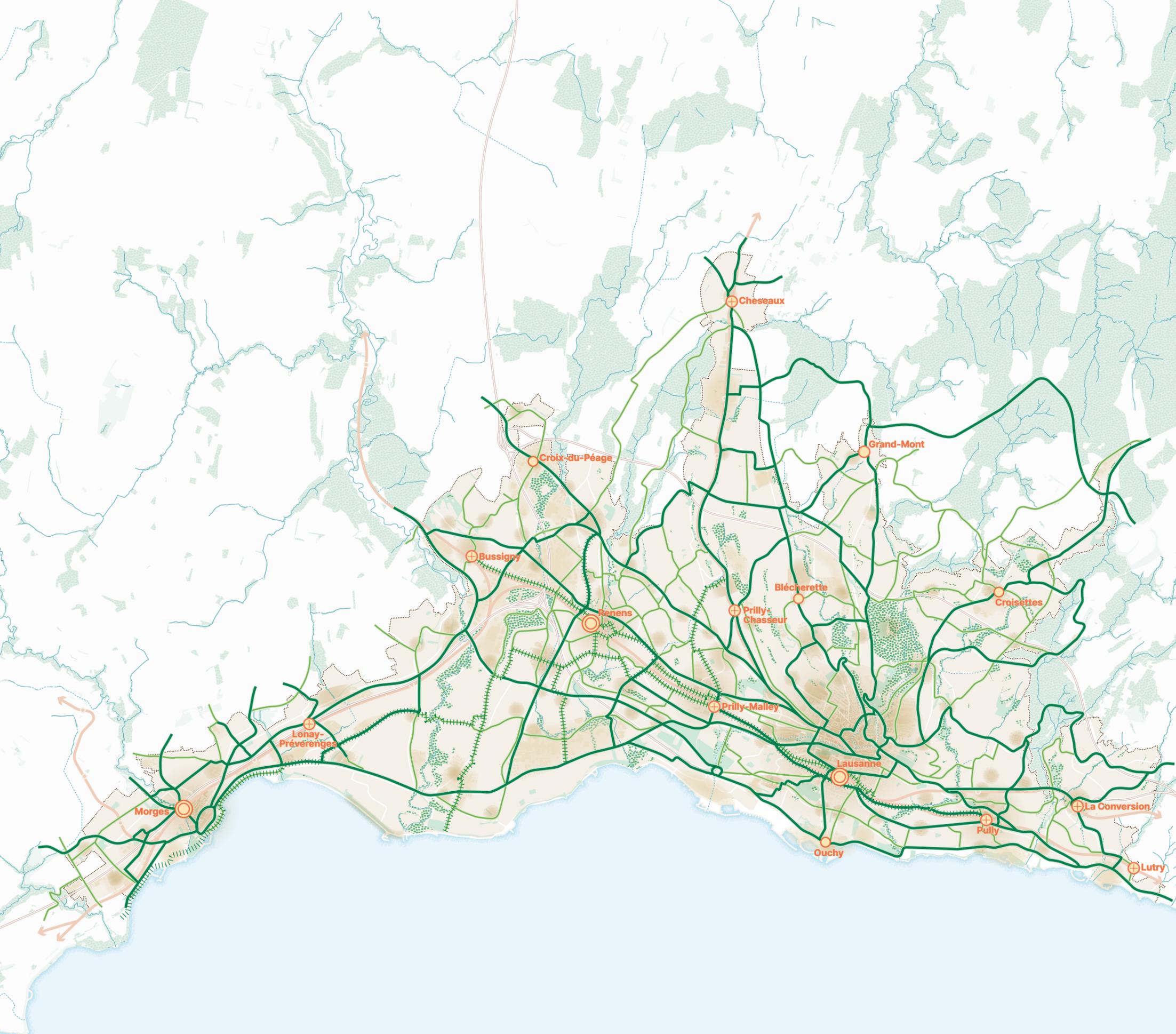
Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer

- ⊙ Interface ferroviaire principale
- ⊕ Interface ferroviaire secondaire
- Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

- Réseau autoroutier (Voir carte M5)
- Polarité et centralité (Voir cartes U2 et U3)
- Armature ferroviaire (Voir carte M4)

- ⋯ Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



M3
←

RÉSEAU CYCLABLE
DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.3

UN RÉSEAU DE TP PERFORMANT, ATTRACTIF ET CONCURRENTIEL À PLUSIEURS ÉCHELLES

- Armature ferroviaire à consolider**
- Une armature d'« Axes forts » de transports publics (AFTPU) à compléter
- AFTPU métro/tram
- AFTPU BHNS
- Des liaisons de bus urbaines et régionales à renforcer**
- Liaison urbaine structurante
- Liaison urbaine complémentaire (élément du principe d'action non cartographié)
- Liaison régionale de rabattement
- Liaison régionale tangentielle pour le cœur d'agglomération
- Liaison lacustre transfrontalière à consolider**
- Liaison lacustre transfrontalière existante
- Nouvelle liaison lacustre transfrontalière (opportunité à étudier à long terme)
- Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer**
- Interface ferroviaire principale
- Interface ferroviaire secondaire
- Interface urbaine principale
- Interface urbaine secondaire
- Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

- Polarité et centralité (Voir cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Thonon-les-Bains Evian-les-Bains

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.4

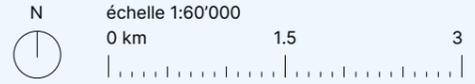
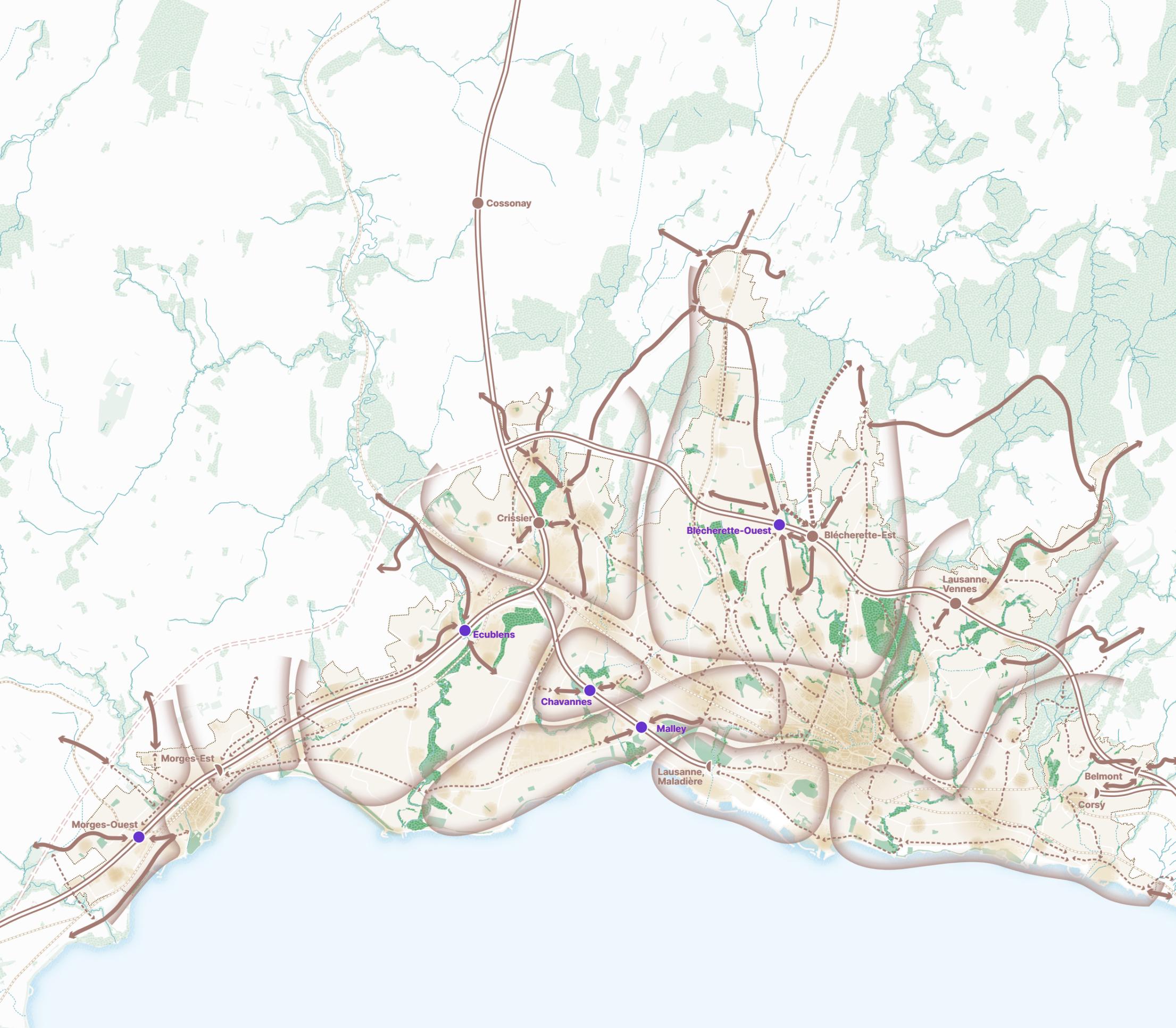
UNE ACCESSIBILITÉ DES TIM FORTEMENT CANALISÉE PAR L'AUTOROUTE

Rôle de l'autoroute à renforcer

- Jonction autoroutière existante
- Jonction autoroutière à créer ou à améliorer
- Tronçon autoroutier existant à adapter
- Accès TIM à organiser par bassins versants de jonctions autoroutières
- Liaison principale d'agglomération / nouveau tronçon (opportunité à étudier)
- Liaison principale de bassins versants

FOND DE CARTE

- Polarité et centralité (Voir cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Complément autoroutier (tracé indicatif)
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.4

UNE HIÉRARCHIE POUR DÉFINIR LA FONCTION DES AXES ROUTIERS ET LEUR IMPORTANCE DANS L'ORGANISATION DU TRAFIC

-  Réseau autoroutier
-  Jonction autoroutière existante
-  Nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière
-  Réseau principal d'agglomération/nouveau tronçon (opportunité à étudier)
-  Réseau principal urbain
-  Réseau de distribution
-  Réseau de desserte (non cartographié)
-  Zone modérée existante
-  Zone modérée projetée/envisagée

FOND DE CARTE

-  Polarité et centralité (Voir cartes U2 et U3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Complément autoroutier (tracé indicatif)
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT

